

Siège : 63 Av. Jean Cordier 33600 Pessac

Contact exclusif par mail : agkpedia@gmail.com

Site : https://www.agkp-asso.org

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

JO association n° 0008, du 16/02/2016, Annonce n° 00765, N° RNA : W332019714

**Procès-verbal de l’Assemblée Générale 2019 de l’AGKP**

**du 14 mai 2019**

Salle municipale du bourg à Pessac

Début de l’AG à 20 h .

**Nombres des présents et des représentés/quorum**

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 0

Nombre total\* : 22

\*quorum fixé à 8 (*RI article 3*)

Cf. listes d’émargement des présents et représentés

**Rapport moral d’activité 2018**

Les membres du bureau et des CA sont :

Mme Claire ARNAUD Présidente

Mr François VALMARY Vice-Président

Mme Julie SIMON Secrétaire

Mme Ségolène GAUCHET Vice sécrétaire

Mme Armelle BISSON Trésorière

Mr Mathieu GAREL Vice-Trésorier

Mme Karine JEAN Membre fondateur

Mme Aurore LEGAY Web master

L’association a compté 40 adhérents dont 8 MK salariés et 34 MK libéraux. 65% sont sur le secteur de Bx et Rocade, 35% sont situés extra-rocade.

Les 7°, 8° et 9° CA ont eu lieu avec :

* + Affectation des postes des membres du bureau
	+ Enregistrement des renouvellements et des nouvelles adhésions. Ainsi que mise en ligne des registres mis à jour.
	+ Travail sur le site internet : mise à jour du listing adhérent, amélioration du référencement (mots clés) et mise en place d’un mot de passe : 2018.kine.bb pour accéder au topo des soirées
	+ Relai des offres d’emploi de l’APF ; des questionnaires de mémoire des K3
	+ Organisations de deux soirées à thèmes.
		- **06.06.18**. :

2eme AG et élection du nouveau bureau

25 adhérents présents, 2 représentés

Présentation : « développement sensorimoteur »

Par Hélène ROYER , Quitterie HEDDE et Moïra BRISSAUD psychomotriciennes

Recueil des thèmes à aborder par la suite.

* + - **11.12.18**

Présentation « *Autour de l’appareillage de l’enfant »*  par Dr Magaly RAVEL (MPR)

25 adhérents présents

Discutions et vote du thème de la prochaine soirée.

Présentation de deux nouvelles associations de kiné spécialisés :

« Rééducation maxillo-faciale » et « rééducation périnéale »

* + Compagnonnages : aucune demande

**Bilan comptable et rapport financier 2018**

*Cf. Bilan Comptable 2018 en pièce jointe*

* **Les bilan comptable et rapport financier de l’AGKP pour l’année 2018 sont approuvés à l’unanimité des présents et représentés.**

**Budget prévisionnel 2019**

*Cf. Tableau budget prévisionnel 2019 en pièce jointe*

Les dépenses sont estimées à **1274,62€** réparties ainsi :

* 400 € pour faire intervenir un intervenir extérieur.
* 216,40 € pour l’édition des plaquettes et la mise en page du site dans sa version mobile.
* 200 € pour financer les buffets de 2 soirées en 2018.
* 191,42 € de frais d’assurance.
* 136,80 € pour l’achat du nom de domaine agkp-asso.org et la publication du site WIX
* et autres frais divers répartis pour fournitures administratives, entretien, frais de comptes, frais postaux…

Pour les recettes, nous espérons une stabilité des apports, nous portant à un total de **1189,26€**.

L’année 2019 démarre avec un report de **589,26€** de l’année précédente auquel s’ajoutent :

* 600 € d’adhésions (40 adhérents)

Les mêmes bases de calculs ont été utilisées pour l’évaluation des recettes et charges en nature. La modification du bureau et l’ouverture du CA pourront faire évoluer ces chiffres.

* **Le budget prévisionnel de l’AGKP pour l’année 2019 ainsi que les projets évoqués et chiffrés dans ce budget prévisionnel sont approuvés à l’unanimité des présents et représentés.**

**Modification du règlement intérieur :**

Modification de l’article du RI : **Modification du règlement intérieur :**

**Article 2 : le conseil d’administration.**

**Les membres du conseil d’administration (CA) sont élus pour une durée de deux ans.**

* **Le règlement intérieur de l’AGKP ainsi modifié est approuvé à l’unanimité des présents et représentés.**

**Questions diverses inscrites à l’ordre du jour**

Absence de question diverse.

**Suite à la modification du RI, pas de renouvellement des membres du Conseil d’Administration**

***RI Article 2 :*** *Le conseil d’administration (CA) est élu pour un maximum de 11 personnes, dont 6, au maximum constituent le bureau.*

*Tout adhérent peut se présenter à l’élection au conseil d’administration s’il justifie d’une participation d’au moins 2 ans au sein de l’AGKP.*

*Le conseil se réunit tous les 3 à 6 mois. Le quorum est fixé à 3.*

*Les membres du CA sont élus pour une durée de deux ans.*

La présidente de l’AGKP remercie les participants.

Fin de l’AG 20 h 50 .

 A Pessac, le 22/11/2019

La Présidente

Pièces jointes (consultables au siège) : Listes des présents et représentés, procuration, bilan comptable 2018, budget prévisionnel 2019.